

La quête désespérée de la croissance

Il ne sert à rien de réclamer des coupes budgétaires et des réductions d'impôts sans procéder à l'évaluation des politiques et des services publics. Faire appel à la croissance en méconnaissant sa dimension sociale et ses conséquences concrètes, c'est encourager la méfiance à l'égard du changement.

Avenir Suisse, la boîte à penser de l'économie, ne relâche pas la pression. Il diffuse inlassablement son message pessimiste sur le futur du pays, message qui, croit-il, devrait déclencher un mouvement salutaire de réformes. On connaît son arsenal thérapeutique: baisse des impôts et de la quote-part de l'Etat, rationalisation des institutions et simplification de la structure fédérale (cf. DP n° 1636, *L'économiste dans son bocal*).

Samedi dernier à Zurich, *Avenir Suisse* réunissait une brochette d'économistes pour plancher sur les causes de l'anémie économique dont souffrirait le pays. Si plusieurs intervenants ont entonné l'habituelle antienne libérale, Ulrich Kohli, le chef économiste de la Banque nationale (BNS), a mis en doute la mesure officielle de la croissance, qui sous-estimerait cette dernière de 1 à 1,5 points. En cause, la référence au produit intérieur brut au lieu du produit national brut et la non-prise en compte du pouvoir d'achat en comparaison internationale (cf. DP n° 1633,

La richesse à géométrie variable). Par ailleurs le représentant de la BNS a rappelé un paradoxe: si l'on observe le taux moyen de croissance de douze pays européens sur plus d'un siècle (1880-1995), la Suisse se place en avant-dernière position. Or si notre pays figurait au XIX^e siècle parmi les pauvres du continent, il appartient aujourd'hui au club des riches. Une observation qui devrait tempérer l'ardeur des Cassandre actuels.

Avenir Suisse a raison de se préoccuper du poids du secteur public et de la charge fiscale. Mais son acuité analytique est hélas restreinte par un biais idéologique. Ce ne sont ni les dimensions du secteur public, ni le niveau des prélèvements fiscaux qui déterminent les performances économiques d'un pays; les données comparatives ne révèlent aucune corrélation entre ces variables. La qualité et l'utilité des prestations publiques jouent par contre un rôle important.

continue en page 3

Dans ce numéro

Plaidoyer pour la gestion paritaire des caisses de pension.
page 2

Malgré l'UDC, la vie continue après le Conseil fédéral.
page 4

Swisscom veut diffuser des programmes TV.
page 5

Forum: Laurent Moutinot interroge la responsabilité pénale des magistrats et des fonctionnaires.
page 6

Chronique depuis le salon de l'auto de Genève.
page 7

Deux nouveaux auteurs pour une nouvelle maison d'édition à Lausanne.
page 8

Radio et télévision

La révision de la loi consacre à raison un certain statu quo. En effet, il est inutile de vouloir coller à tout prix au progrès technologique. Il vaut mieux avancer pas à pas dans un secteur en ébullition.

Edito à la page 3

Gestion paritaire: nouveau round

**Colette Nova,
secrétaire
de l'Union syndicale
suisse, défend
une plus grande
implication
des salariés
dans l'administration
des caisses
de pension.
Cet engagement
déboucherait sur
un contre-pouvoir
indépendant
face aux assureurs
et sur une meilleure
organisation
syndicale.**

Là, on n'est pas dans la politique spectacle! L'article 51 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPT) a explicitement étendu la gestion paritaire à toutes les institutions de prévoyance. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Reste à appliquer sur le terrain cette disposition. Et pour quel enjeu?

Le second pilier est géré sous deux formes, soit par des institutions collectives autonomes, les grandes caisses de pension, soit par des institutions rattachées à un assureur. Cette deuxième structure est notamment utile pour les petites sociétés qui n'ont ni la surface, ni les moyens de gérer une institution de prévoyance. Les assureurs, donc, par l'intermédiaire d'une fondation, offrent ce service. Ainsi trente et une fondations regroupent 130 000 caisses. La moitié des salariés suisses est concernée.

Mais comment assurer une gestion paritaire quand sont regroupés dans une fondation des milliers de salariés qui ne se connaissent pas, qui ne se réunissent jamais et qui n'ont pour seul point commun que d'être membres d'une fondation qui a passé contrat avec un assureur? Jusqu'à ce jour, l'assureur, constatant ces difficultés de regroupement, désigne les membres du conseil de fondation. C'est comme s'il passait contrat avec lui-même! Il n'a pas à traiter avec un organe indépendant qui sache distinguer, quand il le faut, l'intérêt de l'assureur et celui de l'assuré.

Le défi de Colette Nova

L'Union syndicale suisse, sous l'impulsion de Colette Nova, suit de près ce dossier. Elle demande que partout les salariés, notamment par l'intermédiaire des comités d'entreprise, fassent savoir

qu'ils sont candidats pour être élus au conseil d'une fondation collective. Les permanents syndicaux examineront aussi qui peut être désigné comme représentant du personnel, la loi laissant ouverte la possibilité pour les salariés d'élire un représentant extérieur, par exemple un permanent syndical.

Il va sans dire que les salariés désignés doivent bénéficier d'une formation de base et continue; elle est d'ores et déjà organisée par les syndicats. Mais Colette Nova souligne que les représentants du personnel seront aussi à disposition pour créer un réseau, condition d'une action efficace et d'échanges d'information. Le but est donc double: organiser face aux assureurs un contre-pouvoir indépendant, comme la loi le pré-

voit, mais aussi structurer l'organisation syndicale, donner des compétences et des responsabilités nouvelles à ses membres et, par la mise en réseau, se doter de moyens aux effets multiplicateurs.

Ce quadrillage du terrain présente pour les syndicats un effort considérable. Mais si l'on songe au temps et à l'argent engagé dans des initiatives populaires qui se sont soldées par un échec sans gloire et sans panache, il est permis de dire que le même investissement consacré à l'organisation de la gestion paritaire du second pilier serait autrement rentable dans la durée.

Colette Nova a une claire vision de l'enjeu. Son action mérite appui et succès. *ag*

Service de presse USS n°2, février 2005.

Argumentaire

Pourquoi vouloir donner un sens concret à la gestion paritaire des fonds de caisses de pension?

- La gestion paritaire est prévue par la loi. Ce droit formel est acquis. Ce serait faiblesse de ne pas le rendre concret.
- L'épargne du second pilier est pour une bonne part l'épargne des salariés. L'autonomie (ou le refus de l'aliénation) exige qu'ils maîtrisent eux-mêmes la gestion de leurs propres deniers.
- La gestion paritaire implique que soient organisées des formations, dispensatrices de nouvelles compétences, contrepoids à la spécialisation des gens de métier (assureurs, banquiers).
- La moitié du second pilier est confiée, sous contrôle prévu par la loi, à des sociétés privées à la recherche du profit optimal. Un contre-pouvoir doit être organisé à l'intérieur même des institutions de prévoyance.
- La gestion de la gigantesque fortune du second pilier (300 milliards) est source de pouvoir. La coordination des placements permettrait aussi bien de soutenir des sociétés soucieuses d'éthique que de sanctionner des comportements «sauvages».

La quête désespérée de la croissance

Plutôt que d'exiger aveuglément des coupes budgétaires et des réductions d'impôts, les chantres du libéralisme pur et dur et leurs relais politiques seraient bien inspirés de promouvoir l'évaluation des services administratifs et des politiques publiques. Cette évaluation permettrait de dénicher des gisements d'économies et de réaffecter intelligemment les ressources disponibles. Par exemple dans les domaines de la formation et des énergies renouvelables, où la Suisse ne brille pas, quand bien même ils vont influencer de manière déterminante le succès économique des Etats.

La réflexion économique ne peut ignorer plus longtemps la dimension sociale de la croissance. Considérer les dépenses sociales comme une charge à minimiser, c'est ignorer leur fonction de cohésion au

sein de la société. La précarité, l'insécurité, la pauvreté et l'exclusion ne constituent pas un terreau favorable à la croissance.

Enfin, il n'est plus possible d'invoquer la croissance sans préciser sa nature. A quoi sert cette croissance si elle ne contribue pas à améliorer la qualité de vie, si les richesses créées ne servent qu'à financer les nuisances qu'elle engendre et si elle se nourrit d'abord de l'épuisement des ressources naturelles?

A noircir systématiquement la situation, *Avenir Suisse* ne contribue qu'à semer l'inquiétude, une inquiétude source de résistance au changement, voire de paralysie, bref des réactions qui ne contribuent sûrement pas à stimuler la croissance. Manque aux penseurs des milieux économiques le sens élémentaire de la pédagogie. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Jean-Daniel Delley (jd)
André Gavillet (ag)
Albert Tille (at)

Forum:
Laurent Moutinot

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Le marché et l'Etat

«Dans les cinquante dernières années, la science économique a expliqué quand et pourquoi les marchés fonctionnent bien, et quand ils ne le font pas. Elle a montré pour quelles raisons ils peuvent aboutir à sous-produire certains facteurs - comme la recherche fondamentale - et à en sur-produire d'autres - comme la pollution. Leurs échecs les plus dramatiques sont les crises périodiques, les récessions et les dépressions (...) Adam Smith était bien plus conscient des limites du marché - notamment des menaces de la concurrence imparfaite - que ceux qui s'en disent aujourd'hui les disciples».

Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, Fayard éditeur, 2002.

Edito

Bienvenue au statu quo

La nouvelle loi sur la radio et la télévision ne bouleversera pas le paysage audiovisuel suisse. Et c'est bien ainsi. Après les délibérations de la seconde chambre du parlement, la défaite est totale pour les ultralibéraux qui voulaient affamer la SSR en la privant de toute ou partie de ses recettes publicitaires. Les parlementaires de tous bords ont compris le rôle central joué par la Radio-TV de service public. Ne craignons pas de répéter une évidence sans cesse rabâchée: seul un financement généreusement respectueux des minorités linguistiques permet à un petit pays de conserver, et même de renforcer, son identité culturelle et politique. «La radio créa la Suisse romande» écrit justement l'ancien directeur de La Première. Le contre-exemple est luxembourgeois. Les lois du marché ont fait de RTL tout sauf la voix du Petit Duché!

La télévision, qui doit faire face à la concurrence grandissante des puissantes chaînes étrangères, ne peut se permettre d'ouvrir la compétition sur le petit marché suisse. La nouvelle loi ne libéralise que très discrètement la publicité audiovisuelle. La radio de la SSR, solidement implantée sur toutes les strates du marché, ne craint rien. Ces bases solides étant assurées, il devient possible de consacrer 4 ou 5 % de la redevance aux radios et TV locales qui offrent un véritable service public de proximité sans représenter une concurrence pour les chaînes nationales. Ces petits médias aux ressources squelettiques méritent un subventionnement accru pour autant qu'ils ne jouent pas les négriers face à leur personnel. La SSR, dont le budget fait l'envie de tous les autres médias, doit pouvoir supporter ce partage et quelques privations.

Quelques réformateurs impatientes déplorent le statu quo. Ils dénoncent les lacunes de la nouvelle loi qui ignore l'évolution bouillonnante de l'audiovisuel. Mais la technologie a sa logique que ne peut prévoir la plus savante législation. Dans ce secteur, une évolution, pas à pas, de la réglementation vaut mieux qu'une réforme globale rapidement dépassée. *at*

Jacques Donzel, *Et la radio créa la Suisse romande*, Editions Favre, Lausanne, 2002.

Une vie après le pouvoir

L'UDC conteste à tort les revenus complémentaires des anciens membres du gouvernement.

Christoph Mörgeli voue de longue date Kaspar Villiger aux gémonies. Il avait déjà publiquement fustigé l'action déterminante de l'ex-patron des finances lors de la faillite de Swissair. Le conseiller national zurichois de l'Union démocratique du centre a récemment franchi le Rubicon: il accuse désormais Kaspar Villiger d'avoir sciemment vilipendé les deniers publics dans Swiss pour se garantir des postes d'administrateur de grandes sociétés, comme Nestlé, après sa retraite du Conseil fédéral. Les électeurs zurichois, en particulier radicaux, ont sans doute sanctionné cette attaque *ad personam* en barrant la route du Conseil d'Etat à l'ex-candidat UDC Toni Bortoluzzi.

L'UDC ne s'arrête toutefois pas en si bon chemin et veut convertir cette polémique en proposition légale. Le parti déposera pendant la session de printemps une motion pour interdire aux anciens

conseillers fédéraux d'accepter des «mandats payés dans des entreprises et des organisations». Petit retour en décembre 2003: Ruth Metzler devient à moins de quarante ans une jeune retraitée du Conseil fédéral. Conformément à la législation, elle a droit à une retraite confortable, équivalant à la moitié du traitement d'un magistrat en fonction. Cette situation provoque quelques grincements de dents: pas besoin de couvrir l'ancienne ministre d'argent public puisqu'elle aura bientôt des mandats fort bien rémunérés, notamment dans des conseils d'administration.

Presque comme les autres

La loi prévoit que le montant cumulé de la retraite et des revenus d'un ancien magistrat ne saurait dépasser le traitement d'un magistrat en fonction; sinon, il y a réduction de la rente. La règle s'applique tant à Ruth Metzler qu'à Kaspar Villiger. Elle est un compromis entre l'indépen-

dance financière du magistrat retraité et son droit à exercer des activités qui peuvent être lucratives, même après le Conseil fédéral. Les personnalités qui accèdent aux plus hautes fonctions publiques n'ont pas forcément envie de se consacrer uniquement au jardinage et à l'écriture de leurs mémoires, une fois leur mission à la tête du pays accomplie. C'est tout à l'honneur de la démocratie d'estimer qu'un simple citoyen peut gouverner son pays et redevenir ensuite un citoyen presque comme un autre. *ad*

La prise de position de Christoph Mörgeli est disponible sur le site de l'UDC www.svp.ch/index.html?page_id=1483&l=3

Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6 octobre 1989 concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des magistrats, RS 172.121.1 www.admin.ch/ch/fr/rs/c172_121_1.html

Courrier

Abattons nos murs de Merlin!

Sur la carte de l'Europe unie, il y a au milieu un trou informe, l'île virtuelle des Suisses, au credo «Y'en a point comme nous». Tout au sud, la plus grande île réelle du continent, la Sicile, garde cette fierté insulaire qui dit: il y a deux sortes d'hommes, les îliens et puis les autres. Ils sont de Raguse ou de Corleone, nous sommes de Schaffhouse ou de Courlevon.

La Sicile et la Suisse-île sont proches par bien d'autres points. De taille voisine et de densité élevée - 25000 km² et 5 millions d'habitants pour

celle-là, 40000 et sept millions pour celle-ci - elles sont en montagnes et en collines. Situées à la croisée de civilisations, elles ont subi une longue histoire avant de parvenir à une unité stable.

Une vraie fausse île

Une capitale, Zurich d'un côté, Palerme de l'autre, donne le ton. Trois autres villes dépassent 100000 habitants: Bâle se compare à Catane, Genève-Lausanne à Messine, et Berne à Syracuse.

Une île vante ses produits frais, l'autre ses produits finis,

mais la part des trois secteurs économiques est comparable. Le tourisme y est une activité majeure. Et des pôles technologiques, Etna Valley et Watch Valley, s'y développent intensément. Et la mafia? Mais notre pays est aussi très cartellisé! Et même si le taux de chômage diffère, le pouvoir d'achat des Siciliens n'est pas très inférieur à celui des Suisses. Et bientôt il nous rattrapera...

Où vais-je justement? Eh bien, il y a une différence notable entre les deux îles. La Suisse est un insigne Etat fédéral de poche. Alors prenons la

Sicile... et faisons de chacune de ces neuf régions un Etat, avec une constitution et sa masse de lois et d'arrêtés.

Je divague? C'est nous, les Helvètes, qui déraillons avec nos vingt-sept constitutions. Ce sont nos murs de légende, qui enchantent nos vies intérieures, mais encrassent notre quotidien. En Sicile, la jeunesse est européenne et industrielle, en Suisse, ce fatras de frontières freine toute initiative.

Il faut abattre ces murs de Merlin. Il y a assez de juristes

continue en page 5

La télé dans le téléphone

Swisscom veut diffuser des programmes TV via son réseau. L'opération risque cependant de réduire à néant la concurrence câblée.

La nouvelle stratégie de Swisscom s'appelle *Triple play*, ce qui n'a rien de surprenant pour une entreprise qui baptise ses annuaires des *Directories*. L'ancien opérateur national veut faire passer par la ligne téléphonique trois services différents à l'aide de la technologie ADSL: Internet, ce qui est déjà le cas, la téléphonie, dès le 1^{er} avril 2005, pour des usages qui semblent avant tout professionnels et la télévision, depuis une semaine pour les enregistrements d'émissions et dès cet automne pour la réception des chaînes. Dans le domaine de l'audiovisuel, les enjeux sont lourds et vont bien au-delà de simples propositions techniques.

La nouvelle offre en matière d'enregistrement est très surprenante. Swisscom loue une boîte avec un gros disque dur (deux cents heures d'enregistrement) qui se place entre la TV

et la prise du télé-réseau. Il est possible de programmer des enregistrements depuis l'écran de télévision ou depuis Internet. Première restriction: contrairement à un enregistreur DVD avec disque dur, il est impossible de graver une émission.

Second problème et il est d'importance: les chaînes qu'il est possible d'enregistrer sont prédéfinies. Actuellement, aucune TV locale n'est dans la liste. Quand on sait l'excellent travail d'animation de la vie publique accomplie par une chaîne comme TVRL à Lausanne, ou par d'autres chaînes locales ailleurs, cette absence laisse pantois. Swisscom ne se contente pas de fournir le tuyau, mais il choisit les programmes qui peuvent être enregistrés. Cette confusion des genres, entre contenant et contenu, n'est pas admissible et une intervention de l'Office fédéral

de la communication (OFCOM) est indispensable.

Une stratégie absurde

Troisième interrogation: le prix. Swisscom propose sa boîte à 24,50 francs par mois avec des frais uniques d'installation de 95 francs. Or, dans n'importe quelle grande surface, des enregistreurs DVD avec disque dur sont proposés à moins de 700 francs, soit le coût atteint en moins de deux ans pour l'utilisateur qui souscrit à l'offre de Swisscom. Cette politique commerciale semble tellement absurde que les tarifs devraient rapidement chuter, à moins qu'une stratégie tortueuse d'occupation précoce du terrain, avant d'éventuels concurrents, soit à l'œuvre.

Mais ces interrogations sont dérisoires à côté des questions posées par l'offre de réception des programmes via l'ADSL proposée dès cet automne, à des

tarifs non encore fixés. Aujourd'hui le récepteur est branché directement sur une prise du télé-réseau (ou une prise d'antenne). Avec l'ADSL, le téléviseur est relié à un modem lui-même raccordé à n'importe quelle prise téléphonique. Swisscom vise avant tout les parts du marché détenu par Cablecom en Suisse alémanique. En Suisse romande, la situation est différente. Les télé-réseaux sont souvent en main publique, diffusent toutes les chaînes gratuites en langue française et jouent un rôle de service public pour un prix modéré se situant autour de 25 francs par mois.

L'arrivée de la concurrence de Swisscom est bien sûr un élément très positif pour le consommateur, surtout pour les rares téléspectateurs - moins de 10% - qui ne sont pas reliés à un télé-réseau. Mais il ne faut pas se leurrer, la force de frappe de l'ancien opérateur national peut lui permettre de casser en quelques années les télé-réseaux existants, s'il pratique une politique tarifaire agressive. Il se retrouvera en quasi-monopole, réduisant par la même occasion à pas grand-chose la valeur des énormes investissements consentis depuis une vingtaine d'années pour l'installation du câble.

Si le choix des programmes fournis à la Suisse romande est décidé depuis Berne ou Zurich avec la même indifférence aux spécificités locales que celle constatée aujourd'hui pour la nouvelle offre de boîte à enregistrer (baptisée pompeusement Bluewin TV 300), il n'est pas sûr que le consommateur gagne au change. *jjg*

Suite du courrier

pour concocter une constitution unique, adaptée à un pays très décentralisé. Nous pouvons très bien conserver nos territoires cantonaux, avec des autorités élues. Avec une seule Loi, l'adaptation aux événements serait infiniment plus souple. Je parle d'une idée irréaliste? Depuis vingt ans, je vis à Neuchâtel et travaille à Berne, dans deux Etats, qui en fait sont si proches. J'ai l'impression que cette idée est largement partagée... mais nous gaspillons nos intelligences à réviser nos constitutions cantonales.

Oui, c'est une utopie, car rien n'est à attendre de notre grouillement d'élus, qui auraient peur de perdre leur parcelle de

pouvoir. Comme avant la chute du mur de Berlin, nous attendons que nos murs de Merlin s'écroulent. Je suis convaincu que, sous la pression des citoyens, qui en ont ras-le-bol de cette Helvétie si inutilement compliquée, nos murs morts vont se déliter beaucoup plus vite que nous ne l'imaginons.

Et l'Europe unie? Quand la Suisse s'unira, elle s'y coulera naturellement, comme un fleuve tranquille, issu de torrents alpins, dans un virage historique que symbolise le Rhin à Bâle.

Laurent Ducommun
Colombier, Neuchâtel

De la protection de l'accusé à celle de la victime

Laurent Moutinot

Avocat et conseiller d'Etat socialiste du canton de Genève

L'auteur ouvre le débat sur la responsabilité pénale des magistrats et des fonctionnaires lors d'accidents survenus dans leurs domaines de compétence.

Tout le droit pénal moderne repose sur la présomption d'innocence. Il appartient à l'accusation de prouver le crime afin de faire condamner le criminel. Cette conception se fonde sur le respect de l'individu et sur le sentiment d'horreur qu'inspire la condamnation d'un innocent. Ces principes ont pour corollaire qu'il existe des crimes pour lesquels aucun auteur n'est reconnu coupable, faute de preuves ou faute qu'une infraction prévue par la loi ne soit réalisée dans tous ses éléments constitutifs.

Cette conception du droit pénal est aujourd'hui battue en brèche et j'en vois deux exemples dans la récente condamnation d'un président de commune et du responsable de la prévention des avalanches en Valais et dans le procès après la tragédie du tunnel du Mont-Blanc, actuellement en cours. Je ne connais pas ces dossiers dans le détail, mais il n'empêche que la justice, dans ces deux cas exemplaires, ne fonctionne pas sur le principe: y a-t-il eu une infraction? et conséquemment, qui en est l'auteur? mais sur le principe: il y a eu une tragédie insoutenable, qui en est responsable? J'y vois du positif et du négatif, mais il convient avant tout d'être conscient de cette évolution du droit pénal, afin, le cas échéant, d'adapter notre système juridique à cette nouvelle exigence de justice.

La victime au centre du procès

Est positive la reconnaissance de la victime qui revient au centre du procès pénal - ce n'est pas un hasard si on parle du «procès de la tragédie du Mont-Blanc» et non du «procès Volvo» ou du «procès de l'ATMB (Autoroute et Tunnel du Mont Blanc)». Est également positif le fait que le procès a lieu, malgré sa complexité, qui aurait conduit, il y a quelques années encore à son enlèvement. Enfin il est encourageant que la dilution des responsabilités entre de nombreux acteurs ne soit plus un obstacle à la condamnation de tous pour un comportement dont ils ne sont que partiellement responsables.

Cependant, je constate une atteinte majeure à la présomption d'innocence, dans la mesure où la gravité de la tragédie et la douleur des victimes réclament une condamnation; le doute, les incertitudes des expertises, les difficultés d'imputer de manière précise une faute à un auteur déterminé ne sont plus des obstacles à la condamnation.

Par ailleurs, il y a dans cette nouvelle conception une contradiction de taille: dans l'affaire valaisanne, les responsables ont été condamnés à quelques mois de prison avec sursis pour la mort d'une douzaine de personnes, soit une peine normalement infligée à un voleur de pommes. On nous explique alors que ce n'est pas l'ampleur de la punition qui compte, mais son principe. Or, le droit pénal est fondé sur une échelle, une graduation des peines, en fonction de la gravité des infractions. Ainsi, on condamne parce qu'il y a eu tragé-

die, mais on allège la peine parce que l'on sent bien que la responsabilité des coupables n'est pas si évidente qu'elle justifie leur maintien en détention pour de longues années.

En tant que responsable politique du réseau routier genevois, je sais que si un incendie meurtrier survenait dans un tunnel de mon canton, je me retrouverais, malgré le souci que je voue constamment à la sécurité, devant la cour correctionnelle et que je serais vraisemblablement condamné. Je ressens cette hypothèse comme injuste, car je ne vois pas quelle décision j'ai manqué de prendre, ni de quel manquement je me suis rendu coupable, mais en même temps, je comprends qu'il ne serait pas admissible, pour les victimes et pour l'opinion, que le patron des travaux publics ne soit pas mis en cause et condamné.

La responsabilité objective

Il y a là une véritable évolution du droit pénal, de sa fonction et des règles qui le régissent. On passe d'un système fondé sur la cause fautive et la preuve à un système fondé sur le résultat et la responsabilité objective. Si l'on veut éviter de ne condamner que des lampistes, on doit accepter cette évolution, mais elle doit être accompagnée d'une réflexion profonde sur le rôle du procès pénal, sur la nature de la peine. Cette réflexion devrait être suivie de l'élaboration d'une nouvelle législation pénale à même de saisir cette nouvelle exigence de justice et de garantir les droits des personnes mises en cause.

Le droit civil a connu cette évolution. Pendant des siècles, la responsabilité civile n'était engagée qu'en cas de faute; au XIX^e siècle, on a introduit la responsabilité causale. Le patron répond de la sécurité de ses ouvriers, même sans faute de sa part, et il ne peut s'en exonérer que s'il prouve avoir pris toutes les précautions de nature à éviter l'accident. Pourquoi ne pas, en droit pénal, réfléchir à un système semblable et ainsi clarifier le débat? Il s'agit évidemment d'un renversement de la présomption d'innocence et du fardeau de la preuve, mais il serait plus simple de dire à un maire, à un président de société: «vous êtes responsable de la sécurité de ce tunnel, à vous de prouver que vous avez tout fait pour garantir ladite sécurité», plutôt que d'essayer de trouver dans le droit pénal actuel, par des contorsions, une faute pas très évidente.

A titre d'exemple, le droit pénal est aujourd'hui parfaitement adéquat pour juger d'un viol commis dans les toilettes d'un collège, mais que dire si ce viol est commis pendant une semaine de ski dans un tout petit chalet? Que reprocher aux enseignants et accompagnateurs? Dans le premier cas, nul ne saurait reprocher aux responsables du collège la moindre faute, mais dans le second? Ils ne sont évidemment pas complices du viol, mais peut-on occulter leurs devoirs de surveillance et de précaution?

Il faut ouvrir le débat sur la responsabilité pénale, en admettant bien sûr que la sécurité absolue n'existe pas. Mais entre attribuer une tragédie à la fatalité et condamner comme un voleur un responsable politique ou institutionnel, il y a la place pour un système où la responsabilité pénale et les sanctions sont adéquates. ■

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

L'utopie à quatre roues

Les amateurs de voitures prennent d'assaut Genève. Les belles mécaniques dévoilent les fantasmes des hommes au volant.

L'homme caresse le volant. Il palpe le siège en cuir de la Chrysler, trop belle pour lui. Sa femme se morfond à hauteur de rétroviseur. Son mari s'attarde. Scrute le tableau de bord. Seul, alors que les visiteurs se multiplient, comme un nuage de sauterelles affamées. Ils fondent sur Palexpo depuis dix heures du matin. En car, en voiture, en train. La Suisse alémanique s'évide, elle coule vers Genève. Paysans, cols blancs et bleus, ils ont pris congés. Ils jaillissent du parking. Une vague qui s'emporte jusqu'à la première berline. Les copains voyagent en groupe, la moustache huilée et le blouson sponsorisé. Ils se moquent du bouchon entre Flamatt et Düringen. Les plus malins ont pris la route à l'aube. On fume à plein poumons et on avale la première bière. Quelques Italiens, transfuges du Nord-Est PEMisé, lèvent la voix, s'appellent, détournent la file. Du folklore, pour le bonheur des retraités en vadrouille. La grâce descend sur les hommes qui font la queue, sans distinction de sexe, nationalité, race ou religion. Une carrosserie et un moteur se moquent des frontières, ils globalisent le désir de vitesse, de puissance, d'étourdissement.

La carrosserie à portée de main

En mal de fantasmes, les hommes se soulagent avec la virilité, un rien refoulée, d'une Ferrari toutes portes écartées. Les hôtes s'improvisent unisexes. Elles larguent capots et bikinis pour distribuer dépliants et fiches techniques dans une ambiance très professionnelle. Même si Citroën et Alfa Romeo importent toujours des mannequins, amidonnées en robe minimaliste. Des adolescents tapis d'hormones s'approchent, rigolent et prennent la photo pour les camarades restés en classe. On amène aussi papis et mamies, un peu fatigués, voir une Rolls-Royce flanquée d'un garde au muscle vif.

Les temporaires astiquent les voitures à coup de brosses et chiffons. Ils soufflent la poussière, frottent les empreintes de milliers de pervers. Il faut effacer doigts et

sueur. Eponger le plaisir enfantin de toucher, démonter, ouvrir et fermer portes et vitres, à répétition. Une famille nombreuse s'entasse à l'arrière d'une Toyota. Père et fils palpent l'aileron d'une Audi. Madame flirte avec le tableau de bord. Un couple malaxe le coffre d'une Volkswagen. La promiscuité des monospaces bondées fait mal aux yeux. Plus loin, les connaisseurs pelotent un moteur arraché à son bahut. Un ou deux fanatiques se couchent sous l'habitacle. On saisit l'enflure du phare comme le jarret d'une vache.

La beauté muette

Les voitures à l'arrêt trahissent le désir de rouler, de mater le trafic. Elles perdent de leur superbe. Les autos agonisent livrées à la ronde des carrousels. Le manège dénonce leur vanité encombrante, mutilée. Au lieu des pistons et des chevaux meurtris, on devine le vroom vroom qui s'échappe des conducteurs mis au pas. Attroupés, ils tombent en transe, les yeux baillant, vitrés, la bouche ouverte. Que dire face à une Nissan en première mondiale? Comment raconter le profil d'une Bugatti? Peter, Hansruedi, Jacques, Alberto, James se taisent. Ils photographient, ils filment les rondeurs aérodynamiques, la masse roulante, l'explosion balistique des modèles exposés. Le silence sature la mémoire numérique. Ensuite, on pique-nique accoudés à une pile de pneus profilés.

La musique, au bit exalté, pulvérise l'haléine alcoolisée, enfumée, des routiers anonymes, titubants d'un stand à l'autre. On boit Chasselat et Pinot, sinon wodka pour les plus chics, à l'abri des gendarmes. En coulisse, quelques happy-fews consomment apéros et petits cadeaux, loin du corps à corps vulgaire. Les Securitas veillent en bleu de travail. Ils balisent la curiosité des passants. Comme au zoo, comme au peep-show, l'informaticien de Winterthur, l'électricien d'Oerlikon ou le comptable de Rapperswil guettent les nantis dans leur sérail. La Mercedes hors de prix, l'Opel en leasing s'exhibent et se dérobent aussitôt. «Demain je l'achète», ment

un plâtrier du Locle. On se contente du catalogue et des lots de consolation avant d'enfourcher la Skoda à bout de course, rangée dans le parking souterrain pour vingt francs la journée.

Vers le concept

Les constructeurs fuient le trivial. Une voiture devient un concept. Quatre roues, un moteur, un volant se métamorphosent en utopie. «Sur la route du futur», une Volvo se recycle à 85%. Bielles, manettes, essuie-glaces peuvent aspirer à une nouvelle vie. Les chauffeurs errent au milieu du miracle écologique. Ils interrogent les bornes informatiques qui débitent en temps réel les chiffres de la durabilité. Le véhicule à pollution zéro nourrit rêves et cauchemars, comme toute promesse de pureté. L'hydrogène fait coucou chez Ford. Quelques adeptes écoutent les explications de filles fluorescentes. Même au chevet d'une Land Rover «aussi civilisée que sportive», la mauvaise conscience rattrape le pilote ordinaire. En route oui, mais sans oublier l'engagement «citoyen». Honda baptise ainsi le «*new civic concept*». L'émotion se dessine sur les visages des apprentis argoviens, des employés de commerce bernois, de la chorale masculine de Glaris. Conduire c'est façonner une idée, tracer un chemin. On gomme le péché originel qui ronge la voiture. Une ère nouvelle voit le jour entre Smart en odeur de faillite et Renault qui lutte pour le leadership international. Si Nike ravit l'homme à la pesanteur du monde, Mazda l'affranchit de la culpabilité. La mobilité infinie, douce et sans dommages collatéraux, va faire merveilles. Naguère à quatre pattes, l'humanité s'envole à quatre roues vers des horizons nouveaux.

L'homme enfermé dans la Chrysler pressent l'époque naissante. Il savoure l'instant magique de la révélation. La voiture est sa maison, il l'habite. Vecteur fantastique lancé dans l'espace et le temps. Comme la Bertone Villa, un logis roulant au nom du bien-être et de la communication planétaire.

md

Cette folle envie d'écrire

Les éditions Navarino, à peine nées, frappent l'œil et l'esprit avec les coups d'essai de deux auteurs lausannois.

Laurent Schlittler et Philippe Testa défient les lettres romandes. Ils écrivent, malgré des éditeurs aux abois, un marché lilliputien, une concurrence affamée. Un séjour au Québec, terre d'exil et d'imaginaire, pousse Laurent Schlittler vers la publication. Des canevas pleins les tiroirs, il se dit que le moment est venu de tenter le grand saut. Dès son retour en Suisse, il fonde les éditions Navarino, du nom d'un bistrot montréalais à même la glace, une entreprise d'artisan, d'amoureux, de fêlé. Une subvention de Pro Helvetia et une aide de la Ville de Lausanne déclenchent les hostilités. Deux livres sortent de presse. *Far West / Extrême-Orient* de Philippe Testa et *On est pas des guignols* de Laurent Schlittler.

Au rythme de la fiction

On n'est pas des guignols, c'est une histoire d'ordinateurs grippés. C'est une histoire d'employés détachés en Suisse romande par la maison-mère suisse alémanique, l'agence publicitaire Ammann. C'est une histoire de soupçons et de malentendus noyés dans la bière et le champagne. Pierre, le narrateur, travaille, souffre, déconne dans une boîte de communica-

tion. Il adapte, traduit, homologue les messages déroutés par-dessus la barrière des langues depuis Zurich. Cependant, un beau mauvais jour, le réseau informatique tombe en panne. Il faut appeler au secours le siège central. Peter (Kraus) débarque. Il mâche son accent à la limite du supportable, mais il est gentil et compréhensif. Il rétablit les connexions. Une série de contretemps prolongent son séjour. Paul, le chef local, et Antoine, le troisième homme engagé en dernier, se livrent une guerre sourde. Qui saborde le travail de l'autre ? qui touche à l'interrupteur pendant le transfert des données ? qui efface les corrections des copies adressées au quartier général ? La tension vire à la somatisation. Les protagonistes tombent malades. Il faut sauver sa peau et son poste au milieu de *work-shops* qui frisent le lavage de cerveau au nom de la culture d'entreprise. A la fin, Paul s'envole, prend le large, sans regrets. Des voix lui chuchotent « t'as tellement raison ».

Le style épouse un minimalisme heureux. L'écriture parle le cynisme blême d'un récit ordinaire. Laurent Schlittler tape nerveusement son histoire,

comme autant de déglutitions hip hop. Le temps se déforme. On culbute d'un chapitre à l'autre, perdu dans un labyrinthe famélique. L'action laisse peu de place au décor, toujours fonctionnel, saccagé au nom du petit théâtre de guignols qui cogne sans trop d'égard. C'est un film avec Jean-Pierre Bacri contre un soliloque rasant de Claude Lelouche. On cause, on s'effondre et on meurt de honte en peu de mots. Les dialogues occupent la page, en gros plan. Alertes et astiqués. A la dernière page, on rougit de bonheur, comme la couverture du livre un rien rugueuse.

La photo en toutes lettres

Ça commence à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, et ça finit à Hanoï, Vietnam. *Far West / Extrême-Orient* empile les instantanés. Philippe Testa voyage. Et quand il voyage, il frappe ce qu'il voit, mot par mot. Au lieu d'appuyer sur l'appareil photographique, il malaxe en quelques phrases l'ombre fugitive des rencontres. Il se fiche du reportage, des témoignages à la première personne, de l'actualité. Il se promène, il observe et il note. Il voit et il presse sa plume sur le carnet de vacances. A son rythme, à la cadence légère de l'homme qui peut perdre son temps.

A cheval d'un Greyhound-ces bus gris, brillants, désormais destinés au sans abris du miracle américain - on dérive dans un Macdonald's rouge de ketchup et on avale le passé recomposé du monde globalisé. Philippe Testa quadrille la mul-

titude nipponne et crache son poisson cru.

Page après page, l'album de photos prend de la bouteille. Ce qui semble banal au début rejoint l'indicible au bout. Pourtant le procédé frôle l'indécence. Comme un panneau routier, chaque pavé de texte localise le souvenir. Identifie les personnages. Brique l'action en un récit réduit à son nerf. Le verbe est nu et se suffit à lui-même. L'enquête policière donne l'exemple. Il faut résumer en quelques mots les événements à peine entrevus, volés aux témoins sur place. Philippe Testa fréquente les lieux du crime, où l'on assassine les humains. Ces endroits terribles qui martyrisent la beauté improbable du prochain et de l'univers.

La résignation semble imprégner la grammaire de Philippe Testa. Il pleure parfois, même si les larmes coulent sèches, quand elles archivent la misère, vendue en forfait aux touristes. Il raconte : « Kentucky Fried Chicken, 2e Avenue. Trois heures de l'après-midi, les clients sont rares. Une serveuse nettoie patiemment la friteuse. Elle a une peau couleur milk-shake vanille, pâle, laiteuse, translucide. Celle qui fait le service est d'origine chinoise. Elle a un visage de madone. Son badge proclame à la face du monde qu'elle s'appelle Judy, qu'elle est belle et qu'elle ne finira pas sa vie à servir des blancs de poulet. » Et c'est là que la description glisse vers la morale. Elle ramène la littérature près de l'homme, même le plus anonyme. *md*

Laurent Schlittler, *On est pas des guignols*, Navarino éditions, 2004.
Philippe Testa, *Far West / Extrême-Orient*, Navarino éditions, 2004.
Les deux livres sont disponibles librairie et ils peuvent être commandés sur le site www.navarino.ch

Une lecture, parrainée par **Domaine Public**, aura lieu le samedi 19 mars à 11 heures à la librairie **Basta !, Petit-Rocher 4, à Lausanne.**